



Déclaration de sinistre non accordée par notre syndic d'immeuble

Par **considere**, le **06/03/2011** à **09:58**

Bonjour,

Sur la terrasse extérieure est apparue le soulèvement du carrelage de la margelle de la porte fenêtre jusqu'au bord de la terrasse ;

Avec l'eau de pluie le carrelage a quitté les joints et c'est cassé ;

J'ai présenté le constat des dégâts au syndic de l'immeuble, il refuse de considérer cet état en sinistre et m'avance que c'est un problème d'ordre privatif, hors mon assureur me dit que c'est à l'assurance de l'immeuble d'intervenir.

Quelqu'un connaît cette situation et peut me renseigner, merci d'avance,

Par **Claralea**, le **06/03/2011** à **12:06**

Une terrasse est une partie commune à usage exclusif, raison certainement pour laquelle votre assureur vous dit de vous retourner vers le syndic